

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	39	Nombre de pouvoirs :	0

Etaients Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Etaients absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAI (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)



COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°1

(1.1: Marché publics)

OBJET : DECHETERIE : Marché de collecte des déchets non dangereux issus des déchèteries du SMICTOM Sud Est 35 – Avenant de prolongation du marché

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en en charge des déchèteries expose :

Le syndicat a contractualisé un marché pour la collecte des déchets non dangereux issus déchèteries avec la Société SECHE TRANSPORT. (Délibération n°4 du 7 Juillet 2021 pour un montant estimé à 1 531 201.75 € H.T). Le marché de transport des déchets non dangereux des déchèteries arrive à échéance au 31 décembre 2024.

Néanmoins, compte tenu du fait que les exutoires ne sont pas encore connus, il apparait compliqué d'optimiser le montant financier de ce marché en cas de lancement d'une nouvelle consultation à échéance.

Le syndicat S3T'ec étant en cours de renouvellement du marché de traitement des déchets non dangereux issus des déchèteries, il apparait judicieux d'attendre les lauréats des différents marchés de traitement avant de lancer un nouvel appel d'offre dédié au transport.

Après échange avec notre prestataire actuel-Séché transport, la signature d'un avenant prolongeant le marché de six mois supplémentaires serait possible aux mêmes conditions tarifaires.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie le 3 décembre 2024,

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant de prolongation tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 à intervenir au marché de collecte des déchets non dangereux issus des déchèteries du SMICTOM sud est 35 - avec la Société SECHE TRANSPORT, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 39
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 39
Nombre de voix pour : 39
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	39	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)



COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°2 (1.4: Autres types de contrats)

OBJET : DECHETERIE : Mise en place d'une filière de valorisation des tontes de pelouses – Convention à intervenir avec Enerfée

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en en charge des déchèteries expose :

Le projet du Valoparc de Janzé se situe à proximité immédiate du site de méthanisation Enerfée. Dans ce contexte, les deux parties ont convenu de mettre en place une expérimentation pour la valorisation des déchets, notamment de tonte de pelouse via la méthanisation. En effet, les tontes de pelouses présentent un pouvoir méthanogène si elles sont valorisées rapidement et sans éléments indésirables.

Une convention de partenariat est proposée afin de fixer les modalités administratives et techniques dédiées à cette démarche.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LA CONVENTION A INTERVENIR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter la convention à intervenir avec le site de méthanisation Enerfée,**
- **D'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat à intervenir avec Enerfée, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 40
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 40
Nombre de voix pour : 40
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	39	Nombre de pouvoirs :	0

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Étaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)

**COMITÉ SYNDICAL 03DECEMBRE 2024****DELIBERATION N°3**
(7.2: Fiscalité)**OBJET : FINANCES : Fixation des tarifs des apports en déchèterie pour l'année 2025**

Madame Isabelle CEZE, Vice-Présidente en charge des services individualisés aux acteurs économiques et administrations, expose :

Considérant que les professionnels sont autorisés à déposer leurs déchets en déchèterie, moyennant selon les matériaux, paiement d'une redevance ;

Considérant les tarifs fixés par délibération N°2 du 05 Décembre 2023 pour l'année 2024 comme suit :

- Gratuit pour le dépôt de ferraille,
- Gratuit pour le dépôt de carton,
- 18 €/m³ pour le dépôt de polystyrène,
- 30 €/m³ pour le dépôt de gravats,
- 20 €/m³ pour le dépôt de déchets verts (bruts ou broyés),
- 30 €/m³ pour le dépôt de tout venant et incinérables,
- 22 €/m³ pour le dépôt de bois,

Considérant la délibération n°1 du Comité syndical en date du 24/09/2024 décidant de la gratuité des gravats à la mise en place de la REP PMCB,

Considérant les coûts de revient établis pour les différents matériaux, la Commission Finances propose pour l'année 2025 de fixer les tarifs comme suit :

- Gratuit pour le dépôt de ferraille,
- Gratuit pour le dépôt de carton,
- 18 €/m³ pour le dépôt de polystyrène,
- 20 €/m³ pour le dépôt de déchets verts (bruts ou broyés),
- **40 €/m³ pour le dépôt de déchets enfouis,**
- 22 €/m³ pour le dépôt de bois, (bois de classe A)

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES TARIFS 2025

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide les tarifs relatifs aux apports de matériaux en déchèterie pour l'année 2025 comme suit :**
 - Gratuit pour le dépôt de ferraille,
 - Gratuit pour le dépôt de carton,
 - 18 €/m³ pour le dépôt de polystyrène,
 - 20 €/m³ pour le dépôt de déchets verts (bruts ou broyés),
 - **40 €/m³ pour le dépôt de déchets enfouis (encombrants et incinérables),**
 - 22 €/m³ pour le dépôt de bois, (bois de classe A)
- **Charge le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et l'autorise à signer tout document nécessaire à son application.**

Présents : 41
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 41
Nombre de voix pour : 41
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	39	Nombre de pouvoirs :	0

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Étaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)



COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°4 (7.1: Décisions Budgétaires)

OBJET : FINANCES : Fixation des tarifs de vente des outils de compostage domestique et partagé pour l'année 2025

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-Président en charge de la filière biodéchets, expose :

Considérant que le SMICTOM SUD EST 35 engagé depuis 2012 dans la promotion du compostage domestique, souhaite déployer le tri à la source des biodéchets sur le territoire dès le 1^{er} janvier 2024 ; (cf Délibération n°1 du 6 Juillet 2022)

Considérant que dans ce cadre, le Comité Syndical a souhaité organiser des campagnes de distribution de composteurs intégrant la distribution de composteurs auprès des usagers à prix préférentiel, et une formation au compostage ;

Considérant les conditions d'attribution définies par délibération N°3 du Comité Syndical en date du 05 Décembre 2023 comme suit :

- Tarif de ventes 2024 :
 - o Composteur 150 litres + Bioseau : 20€, l'unité
 - o Composteur 300 litres + Bioseau : 25€, l'unité
 - o Composteur 600 litres + Bioseau : 35€, l'unité
 - o Brass' compost : 15€, l'unité
 - o Bioseau : 2€ l'unité

Considérant les coûts de revient établis pour les différents outils,

Considérant le schéma territorial retenu par délibération du Comité syndical du 5 Juillet 2022 visant à déployer un dispositif de tri à la source des biodéchets via notamment le compostage individuel et partagé, la Commission Finances propose de maintenir les tarifs suivant pour l'année 2025 :

- o Composteur 150 litres + Bioseau : 20 €, l'unité
- o Composteur 300 litres + Bioseau : 25 €, l'unité
- o Composteur 600 litres + Bioseau : 35 €, l'unité
- o Brass' compost : 15 €, l'unité
- o Bioseau : 2 € l'unité

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES TARIFS DE VENTE 2025 DES OUTILS DE COMPOSTAGE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :**

- **Valide les tarifs, relatifs à la vente des outils de compostage domestique et partagé pour l'année 2025 comme suit :**
 - o Composteur 150 litres + Bioseau : 20 €, l'unité
 - o Composteur 300 litres + Bioseau : 25 €, l'unité
 - o Composteur 600 litres + Bioseau : 35 €, l'unité
 - o Brass' compost : 15 €, l'unité
 - o Bioseau : 2 € l'unité

- **Charge le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et l'autorise à signer tout document nécessaire à son application.**

Présents : 41
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 41
Nombre de voix pour : 41
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	33	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)

**COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024****DELIBERATION N°5**

(7.6 : contributions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Soutien financier apporté aux usagers souhaitant acquérir un lombricomposteur pour l'année 2025

Monsieur Allain TESSIER, Vice-Président en charge du TER, expose :

Considérant que le SMICTOM SUD EST 35 engagé depuis 2012 dans la promotion du compostage domestique, souhaite déployer le tri à la source des biodéchets sur le territoire dès le 1^{er} janvier 2023 ; (cf Délibération n°1 du 6 Juillet 2022)

Considérant que dans ce cadre, le Comité Syndical a souhaité organiser des campagnes de distribution de composteurs intégrant la distribution de composteurs auprès des usagers à prix préférentiel, et une formation au compostage, la location de broyeur ainsi que la mise en place et le suivi de sites de compostages partagés ;

Considérant le schéma territorial retenu par délibération du Comité syndical du 5 Juillet 2022 visant à déployer un dispositif de tri à la source des biodéchets, le Comité syndical a souhaité participer financièrement à l'acquisition de lombricomposteur par les usagers du territoire. (principe défini par délibération n°1 du 9 Mai 2023)

Considérant le schéma territorial retenu par délibération du Comité syndical du 5 Juillet 2022 visant à déployer un dispositif de tri à la source des biodéchets via notamment le compostage individuel et partagé, la Commission Finances propose de reconduire le dispositif dans les mêmes termes pour l'année 2025 :

- L'utilisateur demande un code de réduction via le site internet du SMICTOM Sud est 35, le syndicat envoie le code de réduction à l'utilisateur, l'utilisateur utilise le code lors du passage de sa commande sur le site marchand. Le site marchand envoie la facture correspondant à la réduction au syndicat.
- Le montant de la participation est proposé à hauteur de 50%, avec un plafond fixé à 40€.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES PROPOSITIONS DE PARTICIPATION.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :**

- **Valide le montant de la participation proposé à hauteur de 50%, avec un plafond fixé à 40€.**
- **Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération, et signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 41
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 41
Nombre de voix pour : 41
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	39	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)



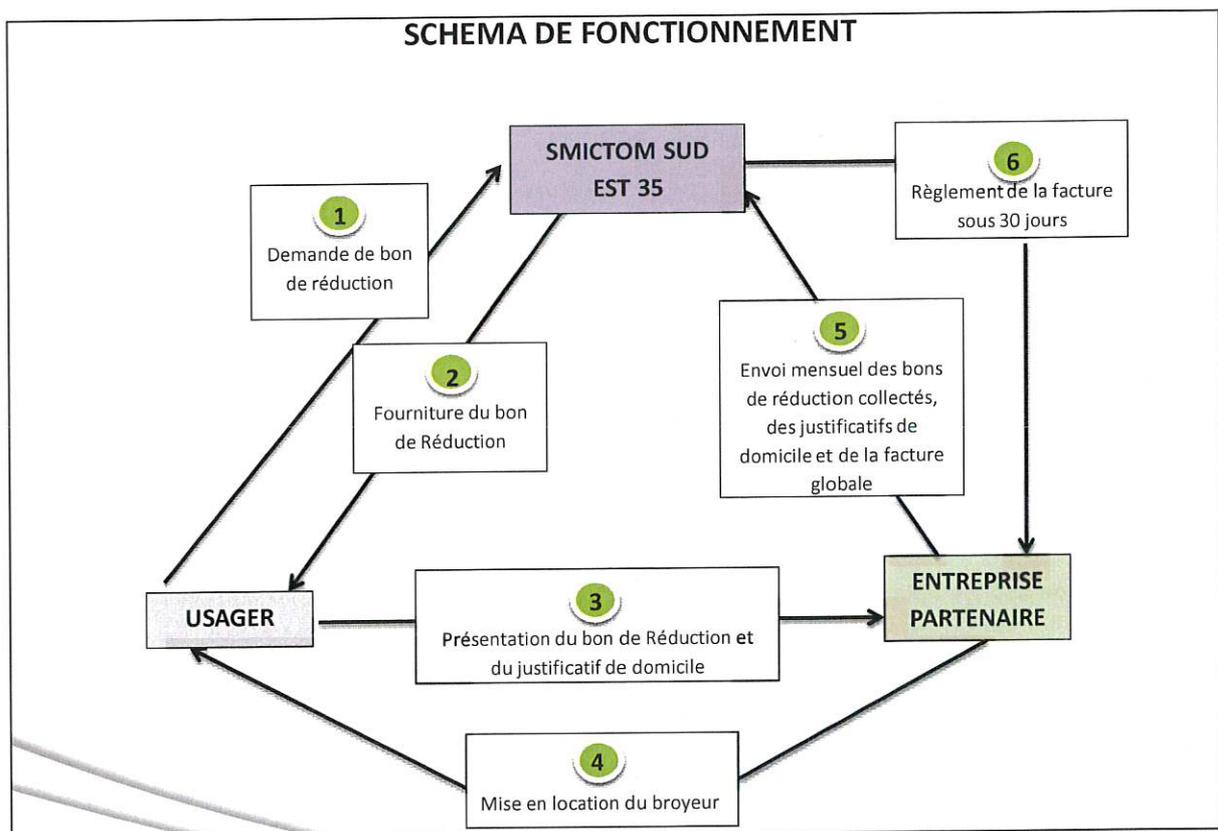
COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°6
(7.6: Contributions Budgétaires)

OBJET : FINANCES : Soutien financier à la location de broyeur à déchets verts, renouvellement des conventions de partenariat

Monsieur Alain TESSIER, Vice-Président en charge de la prévention, expose :

Considérant que depuis 2014, le Comité Syndical a mis en place un partenariat avec les loueurs de broyeurs et soutenu financièrement la location de broyeur auprès des usagers selon le schéma ainsi défini :



Le principe : l'usager demande un bon de réduction via le site internet du SMICTOM Sud est 35, le syndicat envoie le bon de réduction à l'usager, l'usager présente le bon de réduction chez le loueur, le loueur met à disposition le broyeur. Le loueur envoie la facture au syndicat.

Considérant que par délibération n°5 du 05 Décembre 2023, le montant de la participation avait été fixé à 50% ;

Considérant que cette opération permet de limiter la quantité de déchets produits et apportés en déchèterie ;

Le bon de réduction équivaut à 50% du tarif de location avec un plafond d'une journée (ou deux demies journées) par foyer par an.

Considérant que les conventions signées en janvier 2023 arrivent à leur terme, celles-ci ayant été conclues pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

La Commission Finances propose de poursuivre l'opération selon les mêmes modalités pour l'année 2025 :

- Prise en charge la location de broyeur à hauteur de 50% pour l'ensemble des foyers,
- Prise en charge de la location de broyeur à hauteur de 100% pour les associations dans la mesure où la location du broyeur s'effectue dans le cadre d'une animation grand public ayant pour objectif la réduction des déchets à la source.

AU VU DU BILAN DE L'OPERATION, LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA RECONDUCTION DE CETTE ACTION ET SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DU SYNDICAT

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De reconduire l'opération de soutien financier à la location de broyeurs à végétaux pour l'année 2025,**
- **De fixer le montant de la participation financière à hauteur de 50%, pour l'ensemble des foyers,**
- **De prendre en charge la location de broyeur à 100% pour les Associations dans la mesure où la location du broyeur s'effectue dans le cadre d'une animation grand public ayant pour objectif la réduction des déchets à la source,**
- **De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application et notamment les conventions de partenariat à intervenir avec les loueurs de broyeurs.**

Présents : 42
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 42
Nombre de voix pour : 42
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	39	Nombre de pouvoirs :	0

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Étaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)



COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°7

(7.1: Divers)

OBJET : FINANCES : Prestation spécifique « Collecte des papiers bureautiques et assimilés » : Tarif 2025

Madame Isabelle CEZE, Vice-Présidente en charge des services individualisés aux acteurs économiques et administrations, expose :

Considérant l'obligation de se conformer pour les établissements privés et publics au tri à la source des papiers ;

Vu les nombreuses demandes émanant des professionnels et administrations de son territoire concernant la collecte des papiers, le SMICTOM SUD EST 35 a mis en œuvre à titre expérimental, avec le soutien de CITEO et ADEME, une collecte spécifique, au « porte à porte », des papiers bureautiques et assimilés ;

Considérant que cette collecte spécifique a pour objectif de réduire les quantités de déchets recyclables encore présents dans les ordures ménagères résiduelles qui partent en incinération (>10%) et de capter un gisement de papiers à plus forte valeur ajoutée ;

Considérant le tarif défini par délibération N°6 du Comité Syndical en date du 5 Décembre 2023 : soit l'application d'un forfait de 150€ par an, par point de collecte, dans le cadre d'une facturation à terme échu sur la base d'une inscription d'un an minimum ;

Au vu du bilan de la prestation, la Commission Finances propose de maintenir les tarifs comme suit pour l'année 2025 : soit l'application d'un forfait de 150€ par an, par point de collecte, dans le cadre d'une facturation à terme échu sur la base d'une inscription d'un an minimum ;

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA PRESTATION SPECIFIQUE DE COLLECTE DES PAPIERS BUREAUTIQUES

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De maintenir le fréquentiel de collecte à l'utilisation réelle du service, soit une fois tous les deux mois,**
- **De fixer le tarif pour l'année 2025 à 150€ par an, par point de collecte.**
- **D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération, et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 42
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 42
Nombre de voix pour : 42
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués : 79
Quorum : 33

Nombre de délégués présents : 43
Nombre de pouvoirs : 0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)



COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°8

(7.1: Divers)

OBJET : FINANCES : Prestation spécifique « Collecte des cartons bruns » : Tarif 2025

Madame Isabelle CEZE, Vice-Présidente en charge des services individualisés aux acteurs économiques et administrations, expose :

Considérant l'obligation de se conformer pour les établissements privés et publics au tri à la source des cartons ;

Vu les nombreuses demandes émanant des professionnels et administrations de son territoire concernant la collecte des cartons, le SMICTOM SUD EST 35 a mis en œuvre à titre expérimental, avec le soutien de CITEO et ADEME, une collecte spécifique, au « porte à porte », des cartons bruns ;

Considérant que cette collecte spécifique a pour objectif de réduire les quantités de cartons bruns déposés à côté ou dans les sacs jaunes les jours de collecte sélective, car ces cartons nuisent au bon fonctionnement de la chaîne de tri du centre de tri de par leur volume important, et de réduire les quantités de cartons encore présents en mélange, dans les ordures ménagères résiduelles des professionnels et qui partent en incinération, et ainsi d'augmenter le recyclage ;

Considérant le tarif défini par délibération N°7 du Comité Syndical en date du 5 Décembre 2023 pour l'année 2024 : soit l'application d'un forfait de 150€ par an, par point de collecte, dans le cadre d'une facturation à terme échu sur la base d'une inscription d'un an minimum ;

Au vu du bilan de la prestation, la Commission Finances propose de maintenir les tarifs comme suit pour l'année 2025 : soit l'application d'un forfait de 150€ par an, par point de collecte, dans le cadre d'une facturation à terme échu sur la base d'une inscription d'un an minimum ;

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA PRESTATION SPECIFIQUE DE COLLECTE DES CARTONS BRUNS.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à la majorité des membres présents,
DECIDE :**

- **De poursuivre la prestation spécifique de collecte en porte à porte des cartons tel qu'aujourd'hui,**
- **De fixer le tarif pour l'année 2025 à 150€ par an, par point de collecte.**
- **D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération, et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 42
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 42
Nombre de voix pour : 42
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**


Christian STEPHAN
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	39	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)

**COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024****DELIBERATION N°9**

(7.1: Divers)

OBJET : FINANCES : Prestations spécifiques : Tarifs 2025

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Considérant que les modalités de collecte des différentes catégories de déchets ménagers et assimilés sont fixées dans le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés adopté par délibération n°5 du Comité Syndical en date du 9 novembre 2019,

Considérant que par délibération N° 8 du Comité Syndical en date du 5 Décembre 2023, il a été décidé de facturer des prestations spécifiques liées à l'application du règlement de collecte et de définir les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 comme suit :

	<i>Tarif</i>
Forfait lavage de bac	15.00 € par bac
Bac 240L avec opercule et serrure non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée	85.00 €
Bac 360L non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée	45.00 €
Bac 660L à couvercle gris non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée	100.00 €
Bac 660L à couvercle jaune avec opercule et serrure non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée	160.00 €
Couvercle 240L jaune avec serrure et opercule cassé ou disparu	60.00 €
Couvercle 360L gris cassé ou disparu	15.00 €
Couvercle 360L jaune avec serrure et opercule cassé ou disparu	70.00 €
Couvercle 660L gris cassé ou disparu	30.00 €
Couvercle 660L jaune avec serrure et opercule cassé ou disparu	80.00 €
Pénalités de retard de retour ou de retrait de bacs « manifestations »	15.00 € par jour par bac
Forfait fourniture de badge et carte déchèterie à partir du 4 ^{ème} (dans l'année)	16.00

La Commission Finances propose de maintenir les tarifs pour l'année 2025.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **De fixer les tarifs pour l'année 2025 pour les prestations spécifiques comme suit :**

	Tarif
Forfait lavage de bac	15.00 € par bac
Bac 240L avec opercule et serrure non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée	85.00 €
Bac 360L non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée	45.00 €
Bac 660L à couvercle gris non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée	100.00 €
Bac 660L à couvercle jaune avec opercule et serrure non retourné au SMICTOM Sud-Est 35 ou cuve cassée	160.00 €
Couvercle 240L jaune avec serrure et opercule cassé ou disparu	60.00 €
Couvercle 360L gris cassé ou disparu	15.00 €
Couvercle 360L jaune avec serrure et opercule cassé ou disparu	70.00 €
Couvercle 660L gris cassé ou disparu	30.00 €
Couvercle 660L jaune avec serrure et opercule cassé ou disparu	80.00 €
Pénalités de retard de retour ou de retrait de bacs « manifestations »	15.00 € par jour par bac
Forfait fourniture de badge et carte déchèterie à partir du 4 ^{ème} (dans l'année)	16.00

- **De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application.**

Présents : 42 Pouvoir : 0 Nombre de votants : 42 Nombre de voix pour : 42 Abstentions : 0 Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

 **Christian STEPHAN**

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	33	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ENSAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)



COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°10

(7.1: Divers)

OBJET : FINANCES : Prêt de matériel : Tarifs 2025

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu la délibération n°9 du 5 Décembre 2023 fixant les tarifs pour l'année 2024 en cas de non-retour de matériel lors de prêt, comme suit :

Désignation	Prix Unitaire
Bioseaux	5 €
Oriflamme point tri + socle et mât	325 €
Bac poubelle strate	100 €
Kakemono	100 €
Pinces à déchets	22 €
Gilet	13 €
Composteur démo 300 L	48 €
Piégeage photographique	180 €

La Commission Finances propose de maintenir les tarifs pour l'année 2025.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LES TARIFS PROPOSES POUR L'ANNEE 2025 EN CAS DE NON-RETOUR DE MATERIEL.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- De fixer les tarifs pour l'année 2025 pour les prestations spécifiques comme suit :

Désignation	Prix Unitaire
Bioseaux	5 €
Oriflamme point tri + socle et mât	325 €
Bac poubelle strate	100 €
Kakemono	100 €
Pinces à déchets	22 €
Gilet	13 €
Composteur démo 300 L	48 €
Piégeage photographique	180 €

- De charger le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération, et de l'autoriser à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 43
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 43
Nombre de voix pour : 43
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN




**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	33	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAI (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)



COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°11 (7.6: Contributions Budgétaires)

OBJET : FINANCES : Soutien financier à la collecte des papiers organisée auprès des établissements scolaires

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Considérant l'obligation de se conformer pour les établissements privés et publics au tri à la source des papiers ;

Vu qu'au sein des écoles, de nombreuses associations ont mis en place un service de collecte de papiers afin d'assurer des recettes pour financer des manifestations culturelles ou séjours scolaires et que ces tonnes sont collectées sans délégation de compétence, le SMICTOM disposant seul, en effet, de la compétence « gestion des déchets ménagers » ;

Considérant que le tri du papier répond aux objectifs de la loi de Transition énergétique pour une croissance verte puisqu'il permet, d'une part, la réutilisation et le recyclage de déchets et, d'autre part, la réduction du volume et du poids de nos bacs à ordures ménagères, le Syndicat a souhaité mettre en place un partenariat avec les écoles, les associations de parents d'élèves et les communes pour leur proposer deux solutions de collecte : une borne papier à titre permanent et/ou une benne de 10m³ à titre ponctuel ;

Vu la délibération n°3 du Comité Syndical en date du 19 Octobre 2018 décidant d'instaurer une convention avec les écoles, les associations de parents d'élèves et les communes jusqu'au 13 Juillet 2019 pour la collecte des papiers, et d'apporter un soutien financier de 40€ la tonne collectée pour les actions de communications menées ;

Vu la délibération n°10 du Comité Syndical en date du 7 Décembre 2021 décidant de la reconduction du dispositif ;

Vu la délibération n°11 du Comité Syndical en date du 6 Décembre 2022 décidant de la reconduction du dispositif ;

Vu la délibération n°10 du Comité Syndical en date du 5 Décembre 2023 décidant de la reconduction du dispositif ;

Au vu du bilan de la prestation, la Commission Finances propose de reconduire l'opération de collecte des papiers organisée auprès de l'ensemble des établissements privés ou publics en lien avec l'Enfance et la Jeunesse – Ecoles maternelles, primaires, Collège et Lycée, Centre de loisirs, Association sportive et culturelle, dans les mêmes termes pour l'année 2025 : Versement d'un soutien à la communication à hauteur de 40€ par tonne collectée.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LA RECONDUCTION DE CETTE ACTION

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- De reconduire l'opération de collecte des papiers organisée auprès de l'ensemble des établissements privés ou publics en lien avec l'Enfance et la Jeunesse – Ecoles maternelles, primaires, Collège et Lycée, Centre de loisirs, Association sportive et culturelle,
- De verser un soutien financier à hauteur de 40€ pour chaque tonne collectée,
- De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération, et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application.

Présents : 43
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 43
Nombre de voix pour : 43
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



 Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	33	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)



COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°12

(7.1 décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : décision modificative n°4

M. Claude CAILLEAU, Vice-président aux Affaires générales expose :

Vu la délibération n°5 du Comité syndical du 20 Février 2024 approuvant le Budget primitif 2024,

Il est proposé d'établir une décision modificative au budget primitif afin de procéder à l'ajustement des crédits dans le cadre d'opération d'ordre, à savoir :

- reprise d'une avance versée dans le cadre du marché de travaux du valoparc de Janzé,
- reprise d'écriture d'annonces et insertion pour les intégrer aux biens,
- et passation des écritures liées à la vente de bav aériennes, comme suit :

Typage	Section	Chapitre	Nature	Montant
Recettes	Investissement	041 - Opérations patrimoniales	2033 - Frais insertions	2 151,00 €
Dépenses	Investissement	041 - Opérations patrimoniales	2317 - Immo reçue au titre d'une dispo	813,00 €
Dépenses	Investissement	041 - Opérations patrimoniales	2188 - Autres immo corporelles	237,00 €
Dépenses	Investissement	041 - Opérations patrimoniales	2158 - Autres installations, matériel et outillage	1 101,00 €
Recettes	Investissement	041 - Opérations patrimoniales	238 - Avance versée	44 758,66 €
Dépenses	Investissement	041 - Opérations patrimoniales	2313 - Construction	44 758,66 €
Recettes	Investissement	024 - Produits des cessions d'immobilisations	024 - Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00 €
Dépenses	Investissement	20- Immobilisations corporelles	2051 - Concessions et droits similaires	10 000,00 €

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE PROPOSITION

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'adopter la décision modificative n°4 telle que présentée,
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à exécuter la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 43
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 43
Nombre de voix pour : 43
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN
smictom 49

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	39	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)

**COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024****DELIBERATION N°13**

(4.1: Personnel titulaire et stagiaire)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Mise à disposition du personnel au syndicat de traitement S3T'ec : Convention de mise à disposition à intervenir

M. Claude CAILLEAU, Vice-président aux Affaires générales, expose :

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

La compétence « traitement » étant exercée auparavant au sein des SMICTOM, les agents qui travaillent pour le Syndicat de traitement sont mis à disposition par les SMICTOM au prorata des heures réellement affectées à la compétence « traitement », et ce depuis le 1er janvier 2019 pour une durée de 3 ans. (Cf délibération n°11 du 13 décembre 2019).

Vu le terme de la convention de mise à disposition signée avec S3T'EC au 31/12/2024, un projet de convention a été établi proposant la mise à disposition d'agent pour une nouvelle période de trois ans :

Poste	Grade	Durée
Chargée de communication	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	14 h semaine

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE PROJET DE CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT DE TRAITEMENT POUR LA MISE A DISPOSITION D'AGENT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'adopter le projet de convention de mise à disposition à intervenir avec le Syndicat de traitement S3T'ec tel que présenté,
- D'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec le Syndicat de traitement S3T'ec, ainsi que tout document s'y rapportant.

Présents : 40
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 40
Nombre de voix pour : 40
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Yves HISOPE

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	39	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)



COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°14

(4.5 Régime indemnitaire)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Cadeau de fin d'année aux agents - Evolution

M. Claude CAILLEAU, Vice-président aux Affaires générales, expose :

Afin de récompenser les agents de la Collectivité, le Syndicat depuis 2011, offre à l'occasion des fêtes de fin d'année un panier garni. Cette dépense fait l'objet d'une décision du Président transmise en Préfecture, et est communiquée à l'Assemblée délibérante.

Même s'il s'agit d'une faible dépense, le montant doit être soumis au vote de l'Assemblée délibérante. Par délibération n°9 du Comité Syndical en date du 30 Août 2011, le montant avait été fixé à 25 € par agent.

Il est proposé de revaloriser le montant accordé et de la fixer à 30 € par agent par an.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE MONTANT PROPOSE.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter le montant proposé, soit 30€ par agent par an,**
- **D'autoriser le Président, à exécuter la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.**

Présents : 40
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 40
Nombre de voix pour : 40
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	39	Nombre de pouvoirs :	0

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)



COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°15

(1.1: Marché publics)

OBJET : COLLECTE : Marché de collecte des cartons des professionnels et administrations en porte à porte – Avenant de prolongation du marché

Madame Isabelle CEZE, Vice-Présidente en charge des services individualisés aux acteurs économiques et administrations, expose :

Par délibération n°8 du bureau syndical du 7 Février 2023, le marché de collecte des cartons a été attribué à la Société TRANSPORT LE MOAN pour une durée de 22 mois :

- Lot 1 : Collecte de cartons sur le Pays de Châteaugiron Communauté et Châteaubourg, pour 52 250 €,
- Lot 2 : Collecte de cartons sur Vitré (hors Hyper-Centre), pour 55 000 €,
- Lot 3 : Collecte de cartons dans l'Hyper-Centre de Vitré, pour 14 000 €.

Aujourd'hui les professionnels, administrations et collectivités de quelques communes sont concernées par la collecte des cartons en porte à porte. Suite à une demande de la part d'autres acteurs du territoire, une étude de faisabilité technique et financière a débuté mais ne sera pas finalisée qu'au terme du présent marché. Par conséquent, il est important d'avoir les résultats de cette étude afin de pouvoir relancer une consultation.

Dans ce contexte, l'objet de l'avenant porte sur une prolongation de 4 mois du présent marché, soit de décaler son terme au 30 avril 2025.

Cette modification engendre une plus-value de 23 000 €HT, soit 19.16 % du marché.

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant N°2 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant N°2 à intervenir au marché de collecte des cartons des professionnels et administrations en porte à porte signé avec la Société TRANSPORT LE MOAN, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 40
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 40
Nombre de voix pour : 40
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	39	Nombre de pouvoirs :	0

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Étaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)



COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°16

(1.1: Marché publics)

OBJET : COLLECTE : Marché de fourniture de composteurs, bacs structurants, bioseaux et outils pour retourner le compost – Avenant à intervenir

Monsieur Christian SORIEUX, Vice-Président en charge de la prévention et des biodéchets, expose :

Par délibération n°3 du comité syndical du 19 Septembre 2023, le marché de fourniture de composteurs, bacs structurants, bioseaux et outils pour retourner le compost a été attribué :

- Lot 1 : Fourniture de composteurs et bioseaux, à EMERAUDE ID, pour 302 185 €,
- Lot 2 : Fourniture de composteurs et bacs pour stocker la matière structurante à destination de l'habitat collectif, à EMERAUDE ID, pour 20 688 €,
- Lot 3 : Fourniture de brasseurs pour le compost à APF ESAT DE L'ODET, pour 28 800 €.

Considérant les besoins du service biodéchets en pièces détachées et composants pour composteurs :

Lot 1 : Gestion optimale des stocks,

Lot 2 : Réaliser les remplacements ou réparations nécessaires lors des suivis de site de compostage partagé,

Il est proposé d'intégrer ces éléments par avenant au marché.

Cette modification engendre une plus-value de :

- 530 €HT, soit 0.17 % du marché sur le lot 1.
- 520 €HT, soit 2.51 % du marché sur le lot 2.

Considérant qu'un projet d'avenant a été élaboré entre le SMICTOM et l'association Emeraude ID pour répondre à ces besoins dans le cadre des lots 1 et 2 du marché,

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LE PROJET D'AVENANT A INTERVENIR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'adopter l'avenant N°1 tel que présenté,**
- **D'autoriser le Président à signer l'avenant N°1 à intervenir au marché de fourniture de composteurs, bacs structurants et bioseaux sur les lots 1 et 2 signé avec l'association Emeraude ID, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 40
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 40
Nombre de voix pour : 40
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 03 décembre 2024
Date convocation : 20 novembre 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 novembre 2024, s'est réuni à la salle Le Gentieg à JANZE, le Mardi 03 décembre deux mille vingt-quatre à 17h45.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	33	Nombre de pouvoirs :	0

Étaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU, M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Isabelle CEZE, Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER (PRINCE) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS, M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Pouvoir : Néant

Arrivée en cours de séance : Mme Patricia LE GOFF* (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – M. Denis FROMONT* (TAILLIS) – M. Arnaud VOISINNE* (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Fabrice HEULOT* (VITRE).

Départ en cours de séance : M. Daniel FEVRIER*, M. Amand LETORT* (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE* (MOUTIERS).

Assistaient également à la réunion : M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD).

Étaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – Mme Soazig POTTIER, M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Jean-Louis HERIN (BREAL SOUS VITRE) – M. Eric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – M. Christian JAN (MOUSSE) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – Mme Céline THEUREAU (NOYAL SUR VILAINE) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : Mme Isabelle CEZE (JANZE)



COMITÉ SYNDICAL 03 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°17 (7.1: Décisions budgétaires)

OBJET : TRAITEMENT : Transfert de la compétence traitement : Reprise du broyage des déchets verts par S3T'ec à la fin de le DSP Broyage

Monsieur Le Président expose :

Vu les délibérations favorables des membres des SMICTOM du Pays de Fougères et SMICTOM Sud Est 35 au projet de périmètre du syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi qu'aux statuts s'y rapportant ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat mixte ouvert de traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la délibération n°6 du 8 Novembre 2022 du SMICTOM Sud Est 35 actant la finalisation du transfert de la compétence « traitement des déchets » au 1^{er} janvier 2023, à savoir :

- transfert du traitement des déchèteries, à l'exception de la DSP broyage des déchets conservée jusqu'au terme du contrat,
- et commercialisation des matières recyclables

Vu la délibération n° 9 du 5 Novembre 2024 du SMICTOM Sud Est 35 actant la fin de la délégation de service public pour le broyage des déchets au 15 janvier 2025,

LE PRESIDENT DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE DELIBERER SUR LE TRANSFERT TOTAL DU TRAITEMENT DES DECHETS VERTS A S3T'EC.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'acter la finalisation du transfert de la compétence « traitement des déchets » au 16 janvier 2025 vers S3T'EC avec la reprise du traitement total des déchets verts du SMICTOM Sud Est 35,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant,**

Présents : 40
Pouvoir : 0
Nombre de votants : 40
Nombre de voix pour : 40
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christian STEPHAN

